

Rachat facultatif dans l'institution de prévoyance

Bases légales

Selon l'art. 3 de la LFLP, la prestation de libre passage de l'institution de prévoyance précédente et les éventuels avoirs accumulés auprès d'institutions de libre passage du 2ème pilier doivent être versés à l'institution de prévoyance du nouvel employeur.

Depuis le 1er janvier 2006, les avoirs de libre passage du 2ème pilier sont pris en compte dans le calcul d'un possible rachat facultatif même s'ils ne sont pas soumis à l'obligation d'être transférés, donc en dehors d'un changement d'emploi (art. 60a, al. 2 OPP 2).

Les avoirs de la prévoyance professionnelle liée (pilier 3a) des personnes ayant exercé auparavant une activité indépendante doivent être pris en compte dans une certaine mesure (art. 60a, al. 3 de l'OPP 2).

En outre, les possibilités de rachat sont limitées pour les personnes arrivées de l'étranger après le 1er janvier 2006 (art. 60b de l'OPP 2).

Selon l'art. 79b, al. 3 de la LPP, les prestations résultant d'un rachat ne peuvent être versées sous forme de capital par les institutions de prévoyance avant l'échéance d'un délai de trois ans.

Respect des dispositions légales/Déclaration de l'assuré/des assurés

Afin de définir le droit au rachat dans la caisse de pension et le montant maximum autorisé, l'assuré est tenu de répondre à quelques questions d'ordre personnel relatives à l'état de sa prévoyance et à fournir quelques informations.

Si vous souhaitez effectuer un rachat dans la caisse de pension, veuillez retourner la Déclaration / Confirmation au verso de la présente dûment remplie et signée à

Ascaro Vorsorgestiftung
Belpstrasse 37
3000 Bern 14

Déclaration/Confirmation pour le rachat dans l'institution de prévoyance

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ NPA/Lieu _____

En vertu des bases légales énoncées au recto, je confirme que (veuillez marquer d'une croix la case correspondante)

1. je ne dispose d'aucun compte ou police de libre passage du 2ème pilier
 je dispose des comptes/polices de libre passage du 2ème pilier suivants auprès d'institutions de prévoyance (veuillez joindre les relevés):

Solde/Valeur de rachat au 31.12....._ Nom/Adresse de la banque/de l'assurance

2. **Pour les personnes ayant exercé auparavant une activité indépendante**

- je ne dispose d'aucun compte ou police de prévoyance du pilier 3a lié
 je dispose des comptes/polices du pilier 3a suivants (veuillez joindre les relevés):

Solde/Valeur de rachat au 31.12....._ Nom/Adresse de la banque/de l'assurance

3. **Pour les personnes arrivées de l'étranger**

- je ne suis pas arrivé(e) de l'étranger au cours des cinq dernières années
 je suis arrivé(e) le _____ et
 j'ai déjà été assuré(e) dans le passé auprès d'une institution de prévoyance suisse (veuillez joindre l'attestation d'assurance et/ou le décompte de sortie)

Autres questions

Êtes-vous actuellement apte au travail ou valide à 100%? _____

Avez-vous bénéficié d'un versement anticipé pour l'accès à la propriété du logement qui ne serait pas encore entièrement remboursé à ce jour?

oui non

Lieu/Date

Signature de la personne assurée
